

## Mouvement départemental 2018

### Fiche descriptive de poste à profil

#### Nature du poste :

**Coordonnateur de Réseau d'Education Prioritaire (REP)**

#### Référence :

Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014 parue au B.O n° 23 du 5 juin 2014.

Le poste est placé sous l'autorité de l'inspecteur de l'Education nationale responsable du réseau d'éducation prioritaire.

#### Compétences souhaitées :

- Bonne connaissance des fonctionnements des structures du 1er et 2nd degré ;
- Bonne connaissance des enjeux du référentiel de l'éducation prioritaire ;
- Aptitude à travailler en équipe ;
- Capacité à animer des réunions notamment avec les partenaires de l'éducation nationale ;
- Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie ;
- Être force de proposition dans le cadre de l'innovation pédagogique ;
- Capacité rédactionnelle et de synthèse ;
- Maîtrise experte dans l'usage des technologies de l'information et de communication.

#### Nature des missions confiées :

La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de faciliter les liaisons entre les différents acteurs du réseau. Son action s'inscrit dans le cadre du projet de réseau REP et du référentiel de l'éducation prioritaire.

Il a principalement une mission d'ordre pédagogique. Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau.

- Mise en place et tenue à jour du tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques ;
- Suivi de la mise en œuvre des actions du projet de réseau et de leur évaluation ;
- Développement des relations entre les écoles, le collège et les différents partenaires concernés par le réseau ;
- Collecte et diffusion de l'information et de la documentation ;
- Préparation des réunions du comité de pilotage, rédaction et diffusion des relevés de conclusions ;
- Suivi de l'utilisation des financements affectés aux projets de réseau ;
- Compte rendu annuel d'activités en collaboration avec les responsables du réseau.

**Modalités de recrutement :**

Les enseignants souhaitant postuler devront impérativement s'informer des conditions particulières de fonctionnement du réseau d'éducation prioritaire auprès de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription.

Ils adresseront, par la voie hiérarchique, leur candidature motivée accompagnée d'un curriculum vitae, à la Direction des Services départementaux de l'Education nationale du Cher ; ils seront entendus par une commission.